



Réforme militaire

Par Lolapff

Bonjour,

Je suis infirmière militaire et après un refus de résiliation de contrat je suis obligé de passer par une réforme pour quitter l'armée.

Est-il obligatoire d'avoir une période congés maladie de 180 jours pour pouvoir accéder à une réforme ?

Et est-il vrai qu'après s'être fais réformer P4 dans l'armée il n'est plus possible de travailler dans le publique ?

Merci pour vos réponse !